Monsieur le Président,

Hoda Abdelmoniem, 65 ans, avocate spécialiste des droits humains, est détenue arbitrairement depuis plus de six ans, uniquement en raison de son activité professionnelle. Arrêtée le 1er novembre 2018, elle devait être libérée après avoir purgé une peine de prison de cinq ans pour terrorisme. Mais le 31 octobre 2023, à sa sortie, le procureur général de la sûreté de l’État a ordonné son placement en détention provisoire sans qu’il lui soit permis de contester la légalité de cette mesure.

Hoda Abdelmoniem n’est autorisée à sortir de sa cellule qu’une heure six fois par semaine, dans un couloir non exposé à la lumière du jour. Ses proches n’ont été autorisés à lui rendre visite que six fois en 2024. Son état de santé ne cesse de se dégrader, mais l’administration pénitentiaire s’oppose à son transfert dans un hôpital afin qu’elle reçoive des soins spécialisés pour son diabète et son insuffisance rénale.

En tant que membre/sympathisant·e d’Amnesty International, je vous prie instamment de faire le nécessaire pour que Hoda Abdelmoniem soit libérée immédiatement et que toutes les charges retenues contre elle soient abandonnées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma haute considération.